Immigration clandestine : l'Algérie « n'accepte plus aucun retour forcé depuis la France »

20/01/2022 à 21h20



Dans un courriel confidentiel du ministère de l'Intérieur, qu'a pu consulter Mediapart, il est dit que l'Algérie ne veut plus reprendre ses ressortissants soumis à une obligation de quitter le territoire français.

Les tensions diplomatiques entre l'Algérie et la France ne seraient pas terminées. Et cela impacterait l'immigration illégale que doit gérer sans cesse la France. Ce jeudi 20 janvier, Médiapart a révélé de nouvelles informations. Le média a pu consulter un courriel confidentiel daté du 6 décembre 2021, dans lequel le ministère de l'Intérieur a indiqué que les « *autorités centrales algériennes n'acceptaient plus aucun retour forcé depuis la France* ». Une mesure rendant très compliqué, pour la France, le renvoi de clandestins vers leur pays d'origine.

Des billets d’avion annulés par Alger ?

Dans ce texte, rédigé par la Direction générale des étrangers en France (DGEF) et adressé à la préfecture du Haut-Rhin, il est également écrit : « *Alger a donné instruction à son réseau consulaire en France de ne plus assurer aucune audition consulaire et de n’accorder aucune délivrance de laissez-passer.* » Médiapart rapporte aussi que les autorités algériennes feraient automatiquement annuler les billets d’avion réservés par le voyagiste du ministère de l’Intérieur français. Dans le courriel, le ministère a en effet rappelé certaines consignes concernant les expulsions des clandestins. Si les personnes soumises à une obligation de quitter le territoire doivent être « *volontaires au retour* », elles doivent également « *acheter [leur] billet d’avion* ». Sans doute dans le but d’éviter l’annulation du titre de transport par les autorités algériennes.

Valeurs